

## Financement

Formation professionnelle continue  
Non conventionnée / sans dispositif

## Organisme responsable et contact

ABSKILL I - ESTILLAC  
AGEN  
05.53.98.60.90  
agen@abskill.com

## Accès à la formation

## Publics visés :

Demandeur d'emploi  
Jeune de moins de 26 ans  
Personne handicapée  
Salarié(e)  
Actif(ve) non salarié(e)

## Sélection :

Dossier

## Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

## Conditions d'accès :

PUBLIC CIBLE : Salarié intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, soit dans le cadre de travaux urgents soit en tant que conducteurs d'engins ou suiveurs, titulaires ou non des CACES® suivants : - Engin de chantiers (R482M) - Grues (R487M, R483M, R490) - Chariots automoteurs de manutention (R489) - Nacelle (R486) - Pompe et tapis à béton PRÉREQUIS DE LA FORMATION : Pas de pré requis \_Carte d'identité à jour pour présentation à l'examen Cette formation ne nécessite pas de prérequis Pièce d'identité à jour pour présentation à l'examen

## Prérequis pédagogiques :

MOYENS PÉDAGOGIQUES DE LA FORMATION : Moyens pédagogiques : \_Salle de formation équipée d'ordinateurs / tablettes connectés à internet \_Livrets stagiaires \_Encadrement : \_Formateurs spécialisés dotés d'une expérience significative MODALITÉS ENSEIGNEMENT : Formation entièrement présentielle Suivi : Chaque participant signera par demi-journée une feuille d'émargement, également signée par le formateur. Evaluation : test théorique national (QCM) sur la plate-forme du MEEM (Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer) Examen : 1 heure Validation : Attestation de réussite à l'examen remise aux participants et à l'employeur en fin de formation qui permettra au chef d'entreprise de délivrer l'AIPR selon le modèle CERFA N° 15465\*01. RÉSULTATS ATTENDUS DE LA FORMATION : Attestation de réussite à l'examen remise aux participants et à l'employeur en fin de formation qui permettra au chef d'entreprise de délivrer l'AIPR selon le modèle CERFA N° 15465 01

## Contrat de professionnalisation possible ?

Non

## Objectif de la formation

OBJECTIFS DE LA FORMATION AIPR-AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX – NIVEAU OPERATEUR : Appliquer la règle des 1 mètre devant les affleurants \_Rechercher en sécurité les réseaux et branchements en fonction des informations disponibles \_Arrêter les travaux si la position du branchement / réseau n'est pas comme attendue \_Connaître la règle des 4A POINTS FORTS DE LA FORMATION AIPR-AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX – NIVEAU OPERATEUR : La prestation est assurée par des formateurs spécialisés dotés d'une expérience professionnelle de 5 à 10 ans. DURÉE DE LA FORMATION : 1 jour (7 heures)

## Contenu et modalités d'organisation

CONTENU DE LA FORMATION : CONTEXTE ET RÉGLEMENTATION : – Pourquoi l'AIPR, présentation du contexte réglementaire – Les différents acteurs, leurs rôles et leurs obligations respectives (concepteur, encadrant, opérateurs) – La responsabilité des acteurs et les sanctions applicables. – Les principaux documents – Terminologie employée dans la réglementation anti endommagement LA MISE EN OEUVRE DU CHANTIER : – Les documents nécessaires sur un chantier. – Les piquetages et marquages au sol. – Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux. – Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier. – Les consignes spécifiques pour les travaux urgents. SAVOIR PRÉPARER SON INTERVENTION : – Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques – Savoir les localiser selon leurs classes – Repérer les réseaux sur plan TRAVAILLER À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX : – Règles d'organisation du chantier pour assurer la sécurité lors d'interventions à proximité des réseaux – Les risques liés aux opérations à proximité des réseaux – Les distances de sécurité à respecter selon les types de réseaux – Les outils et méthodes à employer selon les cas, ce qu'il ne faut pas faire. – Les conditions de recours à l'arrêt de chantier. EN CAS D'ANOMALIES : – Mesures à respecter en cas d'accident. – La règle des 4A. – Déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise.

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Mixte**

## Validation(s) Visée(s)

Intervention à proximité des réseaux - *Sans niveau spécifique*

## Et après ?

## Suite de parcours

*Non renseigné*

## Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
-----------------	--------------------	-------	------------------------	------------------	-----	-----------

00437607

du 01/01/2024 au  
31/12/2024

Estillac (47)

ABSKILL I -  
ESTILLAC

Non  
éligible



00508458

du 01/01/2025 au  
31/12/2025

Estillac (47)

ABSKILL I -  
ESTILLAC

Non  
éligible

